



CONDITIONS DU GENESIS CARE PLAN

Avec votre véhicule Genesis, vous avez également acquis un engagement de qualité supplémentaire, le Genesis Care Plan. Avec le Genesis Care Plan, vous bénéficiez d'un bouquet de services décrit plus en détail dans les conditions ci-après.

I. CHAMP D'APPLICATION

Le Genesis Care Plan s'applique uniquement aux véhicules Genesis qui ont été initialement achetés en Suisse et qui sont actuellement immatriculés en Suisse. Les véhicules qui n'ont pas été importés par Genesis Motor Switzerland AG ou qui ne sont plus immatriculés en Suisse n'ont pas droit aux prestations du Genesis Care Plan, notamment en ce qui concerne les entretiens, les inspections, les mises à jour de logiciels et le service d'enlèvement et de livraison. Les prestations déjà fournies ne donnent aucun droit à une prestation future.

Les véhicules continuent d'être couverts par le Genesis Care Plan après un changement de propriétaire, jusqu'à concurrence du kilométrage maximum ou de la durée de validité maximale stipulés dans le contrat d'achat initial (selon la première éventualité) et sous réserve des dispositions du présent paragraphe. Pour savoir si votre véhicule est toujours éligible aux prestations du Genesis Care Plan, veuillez contacter votre GPA (Genesis Personal Assistant) ou notre service clientèle.

Nous, Genesis Motor Switzerland AG, dont le siège se trouve à la Bahnhofstrasse 62, 8001 Zurich, vous accordons les prestations du Genesis Care Plan. Vous pouvez nous contacter via notre service clientèle au numéro de téléphone 0800 003 232. Notre service clientèle est joignable du lundi au samedi de 9h à 18h.

Veuillez également prendre connaissance des conditions complémentaires de service auxquelles il est explicitement fait référence ci-dessous.

II. SERVICES D'ENTRETIEN ET D'INSPECTION

Des services réguliers d'entretien et d'inspection sont nécessaires pour assurer la sécurité de votre véhicule Genesis. Notre Genesis Care Plan vous offre la gratuité des services d'entretien et d'inspection standard prévus pour une période de cinq ans ou un kilométrage de 75 000 km à compter de la date de la première immatriculation, selon la première éventualité.

Vous avez droit à des prestations de service, d'inspection et d'entretien dans le cadre du Genesis Care Plan dans la mesure où les conditions du paragraphe « I. Champ d'application » sont remplies et le véhicule se trouve en Suisse.

Les prestations d'entretien et d'inspection sont fournies par Genesis Motor Switzerland par l'intermédiaire de nos partenaires de service en Suisse.

L'étendue des services d'entretien et d'inspection comprend tous les travaux de service et d'entretien planifiés et mentionnés dans le manuel d'utilisation du véhicule, notamment :



GENESIS

- Changement d'huile moteur et du filtre à huile (huile incluse)
- Changement du filtre à air
- Changement du filtre à carburant
- Changement du filtre d'habitacle
- Changement du liquide de frein (liquide de frein inclus)
- Changement de la batterie E-RUF
- Changement des balais d'essuie-glace (jusqu'à deux lots)
- Tous les travaux selon le Plan de Services

Nous effectuons les services d'entretien et dans les délais et intervalles standard (« **intervalles de service** »). Veuillez noter que les intervalles de service peuvent varier selon le modèle Genesis. Les intervalles de service applicables à votre véhicule sont indiqués dans les instructions d'utilisation de votre véhicule Genesis, disponibles [ici](#).

C'est à vous qu'il incombe de respecter les intervalles de service, en particulier dans l'éventualité où un intervalle de service arrive à échéance plus tôt en raison du kilométrage de votre véhicule. Dans ce contexte, les services d'entretien et d'inspection ne peuvent être utilisés gratuitement que s'ils sont effectués avant un dépassement de 1 000 km ou dans un délai d'un mois (selon la première éventualité) à compter de l'échéance de l'intervalle de service prescrit. Les retards qui ne relèvent pas de la responsabilité de Genesis Motor Switzerland peuvent entraîner un refus de prise en charge dans le cadre du Genesis Care Plan, voire la nullité du Genesis Care Plan. Genesis se réserve donc le droit de facturer de telles prestations.

III. GARANTIE DE MOBILITÉ « GENESIS ASSISTANCE »

Dans le cas peu probable où votre véhicule Genesis devait subir une panne, vous pouvez recourir à notre garantie de mobilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 « Genesis Assistance » ainsi qu'à un réseau européen d'assistance de dépannage. Avec la « Genesis Assistance », vous bénéficiez d'une garantie de mobilité gratuite, sans restriction de kilométrage, pendant cinq ans à compter de la date de la première immatriculation du véhicule, à toute heure et tous les jours, lorsque vous voyagez en Europe.

En cas de panne du véhicule, la « Genesis Assistance » peut fournir des services de dépannage sur place, remorquer votre véhicule vers le partenaire de service le plus proche, contribuer financièrement à couvrir les frais liés à la panne, par exemple pour une voiture de location, un hébergement hôtelier, la poursuite du voyage ou le voyage de retour jusqu'à votre domicile, des courses en taxis, le transport de retour du véhicule depuis l'étranger et les frais de livraison de pièces de rechange.

Les conditions précises et l'étendue des prestations de la garantie de mobilité ainsi que les éventuelles exclusions et restrictions sont définies dans les conditions de la « [Genesis Assistance](#) ».



IV. SERVICE DE RETRAIT ET DE RESTITUTION DU VÉHICULE

Dans le cadre du Genesis Care Plan, nous vous offrons un service de retrait et de restitution gratuit pour une période de cinq ans ou un kilométrage de 75 000 km à compter de la date de la première immatriculation, selon la première éventualité. Le service comprend le retrait de votre véhicule pour des services d'entretien et d'inspection standard ainsi que de réparation qui sont couverts par la garantie du constructeur Genesis et/ou par le Genesis Care Plan, de même que la restitution de votre véhicule après la fin des travaux.

Veillez noter que le service de retrait et de restitution gratuit n'est proposé que pour les entretiens réguliers conformément au plan d'entretien (voir « II. Services d'entretien et de réparation ») et pour les travaux dans le cadre de la garantie du véhicule (voir nos « Conditions de garantie du véhicule Genesis »). Ce service est limité à la Suisse.

Genesis vous offre le service de retrait et de restitution dans le cadre de la fixation du rendez-vous pour le service d'entretien et vous informe également du déroulement détaillé du service de retrait et de restitution (p. ex. remise, lieu et heure). Le choix de la modalité du service (p. ex. chauffeur ou transport par camion) est à la discrétion de Genesis. Nous conviendrons avec vous du lieu de retrait et de restitution dans le cadre de la fixation du rendez-vous.

Vous avez également la possibilité de faire appel à nos services de retrait et de livraison contre rémunération également pour les travaux qui ne sont pas compris dans les services d'entretien et d'inspection standard ni dans les travaux de réparation couverts par la garantie, ainsi que pour tous les travaux de service effectués après l'échéance de la période stipulée ci-dessus. Ici aussi, nous vous proposerons un service de retrait et de restitution dans le cadre de la fixation du rendez-vous pour le service prévu et vous informerons au préalable de l'exécution des travaux et des frais qui en résultent. Le choix de la modalité du service (p. ex. chauffeur ou transport par camion) est à la discrétion de Genesis. Le lieu de retrait doit être convenu au préalable entre vous et Genesis. Veillez noter ici aussi que le service de retrait et de restitution est proposé exclusivement en Suisse.

Si vous ne souhaitez pas faire appel à nos services payants de retrait et de restitution, Genesis conviendra avec vous du lieu de retrait et de restitution.

V. SERVICE « COURTESY CAR »

Un autre élément de votre Genesis Care Plan est notre programme « Courtesy Car ». Le programme « Courtesy Car » de Genesis vous permet d'utiliser un véhicule de remplacement pendant que votre véhicule Genesis fait l'objet de services d'entretien et d'inspection standard ou d'une réparation couverte par la garantie. Le service « Courtesy Car » est également valable pour une période de cinq ans ou un kilométrage de 75 000 km à compter de la date de la première immatriculation, selon la première éventualité. En outre, les conditions énoncées au point « I. Champ d'application » s'appliquent.

Genesis vous propose le service « Courtesy Car » lors de la fixation du rendez-vous pour le service et vous informe également des détails importants (p. ex. modèle de véhicule, processus de remise, lieu et heure). Veillez noter que nous ne pouvons pas garantir un modèle équivalent



comme véhicule de remplacement. Dans le cas peu probable où nous ne disposerions pas d'un véhicule de remplacement au moment souhaité, Genesis se réserve le droit d'offrir des solutions de mobilité alternatives et appropriées.

Le service « Courtesy Car » vous sera offert sans frais supplémentaires pour la durée de votre Genesis Care Plan, pour autant que les services d'entretien et d'inspection correspondants soient effectués comme indiqué au point II. ci-dessus et que les travaux de réparation soient éligibles à la garantie ou couverts par la garantie du constructeur Genesis. Dans tous les autres cas, Genesis se réserve le droit de facturer les services dans la mesure où cela est approprié et pertinent.

Les conditions respectives de mise à disposition de véhicules de remplacement s'appliquent.

VI. MISES À JOUR DES CARTES DE NAVIGATION

Conduire avec une carte de navigation obsolète peut affecter votre trajet. Les itinéraires changent fréquemment et des points d'intérêt (points of interest, « **POI** ») sont régulièrement ajoutés. Pendant la durée du Genesis Care Plan, vous avez le droit de télécharger régulièrement des mises à jour des cartes sur votre système de navigation. Genesis effectue les mises à jour des cartes à sa discrétion et vous informe dès qu'une mise à jour des cartes est disponible pour votre système de navigation Genesis et comment la mise à jour doit être effectuée (p. ex. manuellement par Genesis Motor Switzerland ou « Over the Air »). Vous pouvez obtenir gratuitement les mises à jour des cartes de navigation pendant 5 ans à compter de la date de la première immatriculation (sans limitation de kilométrage).

Les mises à jour nécessaires pour maintenir le fonctionnement des éléments numériques de votre véhicule Genesis (par exemple, le système de navigation, le système d'infodivertissement, etc.), ainsi que les mises à jour de sécurité nécessaires pour protéger les éléments numériques et votre véhicule Genesis, vous seront fournies en permanence indépendamment de cela. Genesis vous informera dès qu'une mise à jour sera disponible et vous indiquera comment l'effectuer.

VII. ABONNEMENT AUX SERVICES « GENESIS CONNECTED SERVICES »

Nos services Genesis Connected Services (« GCS ») vous permettent de rester connecté à votre véhicule Genesis avant, pendant et après le trajet effectué avec celui-ci. Toute une série de services a été développée pour rendre la conduite plus sûre, plus simple et plus divertissante. Vous pouvez utiliser les GCS gratuitement pendant une période de 5 ans à compter de la date de la première immatriculation (sans limitation de kilométrage).

Pour plus de détails sur les services GCS, veuillez consulter nos Conditions GCS [ici](#).

Version : août 2023